



**Discours du Président François Arnault,
Congrès 2024 du Conseil national de l'Ordre des médecins**

Paris, 14 novembre 2024

Madame la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins

Monsieur le Président de la Commission des affaires sociales du Sénat

Monsieur le Rapporteur Général du budget de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale

Monsieur le Professeur Raphaël Gaillard de l'Académie Française

Mesdames et Messieurs les présidents

Chères Consœurs, Chers Confrères

Mesdames, Messieurs

Madame la Ministre, et si vous me le permettez Chère Consœur, je vous suis très reconnaissant d'avoir accepté de présider le congrès 2024 de l'Ordre des médecins. Vous avez devant vous les présidents, les secrétaires généraux, les trésoriers des conseils départementaux, régionaux et interrégionaux, de nombreux conseillers ordinaires, les conseillers nationaux, c'est-à-dire tous les acteurs et les forces vives de notre Institution. Merci d'être avec nous ce matin Madame la Ministre, quelques semaines seulement après votre prise de fonction qui, nous le savons tous, se fait dans une période difficile avec d'emblée le débat budgétaire du PLFSS 2025 et l'accumulation de dossiers complexes et polémiques. Il en est ainsi notamment de l'enjeu sociétal et de santé publique, qui concerne l'accès aux soins et la sécurité des patients.

Il y a une attente forte de la population dans tous les territoires, nous en sommes tous conscients et c'est ça qui nous oblige.

Madame la Ministre, avec les patients, les médecins sont au centre de cet enjeu éminemment politique et doivent en être considérés comme les acteurs majeurs sans lesquels les patients ne peuvent être pris en charge ni soignés et cela que ce soit à l'hôpital, dans les territoires en libéral mais également dans la médecine salariée.

Chaque jour, les médecins français examinent des millions de patients, assument une charge de travail considérable allant bien au-delà des horaires raisonnables. Et cependant les médecins sont la cible et cristallisent les attaques de toutes natures les rendant responsables du manque d'offre de soin dans les territoires. Les médecins, nous le savons sont dramatiquement en nombre insuffisant et sont les premiers, avec les patients, à souffrir de cette pénurie.

Les médecins au terme d'études longues (au minimum 10 années) et difficiles, exigeantes, dans chacune des 44 spécialités acquièrent de hautes compétences qu'ils sont les seuls à maîtriser. Ces compétences leur donnent une connaissance globale de la médecine et de la pathologie des patients leur permettant de faire des diagnostics et de pouvoir préconiser une prise en charge thérapeutique adaptée. Il y a quelques années en m'écoutant Madame la Ministre je me serais dit « quel est l'intérêt de dire de telles évidences devant ta ministre de tutelle chargée de la santé et de l'accès aux soins » ?

Et vous pressentez sûrement la suite de mon propos qui ne se veut pas polémique mais juste et réaliste. La compétence ne se décrète pas, elle s'acquiert par des formations souvent longues, exigeantes et indispensables. Nous le devons aux patients.

Alors oui l'examen du médecin est indispensable et le droit de chaque patient est d'avoir accès au médecin pour garantir la sécurité et la qualité des soins.

Ces principes que je tiens à rappeler se heurtent à la dure réalité de la pénurie démographique. Cette pénurie, nous savons tous comment elle s'est constituée et nous constatons qu'elle s'aggrave ou ne se corrige pas.

Les jeunes confrères terminant leurs dix années d'étude, ne s'installent pas et pire certains d'entre eux ne vont même pas vers le soin. D'autres confrères quittent leur exercice ou quittent le soin pour se consacrer trop souvent à des activités telles que la médecine esthétique... beaucoup plus lucrative bien évidemment.

L'Ordre, Madame la Ministre, Monsieur le président de la Commission des affaires sociales, est opposé à toute forme de coercition. Elle entraînerait immanquablement une perte d'attractivité de la profession et une crise des vocations.

L'Ordre, Madame la Ministre, pour sortir de cet éternel constat a fait à vos prédécesseurs plusieurs propositions (5 en tout) dans l'objectif clair d'améliorer l'attractivité de notre profession de médecin.

La plus emblématique d'entre elles est le rétablissement de la VAE ordinale et universitaire. La Conférence des doyens et l'Ordre sont associés dans cette proposition. L'objectif est de permettre aux médecins une deuxième activité secondaire, de permettre de décroïsonner les filières, de donner de la souplesse et de la fluidité aux carrières, ce qui pour nous est le moyen d'améliorer l'attractivité de la profession de médecin. Il y a d'autres possibilités, options, FST, deuxième DES, qui vont dans ce sens également, mais il faut pouvoir permettre une offre massive pour ces évolutions sous le contrôle de l'Ordre, de la Conférence des Doyens, et bien évidemment sous, la tutelle de l'Etat.

La deuxième proposition à laquelle nous sommes attachés est l'encadrement de la formation et de l'exercice de la médecine esthétique. C'est une urgence. Nous devons protéger la population contre les conséquences d'une dérive la mettant parfois en danger, y compris pour les classes d'âge de l'adolescence.

Nous comptons Madame la Ministre, sur votre soutien sur ces deux propositions.

Au-delà de la signature de la convention qui a rattrapé partiellement le retard de rémunération majeur, la profession reste dans une situation très préoccupante, et ne parviendra pas en l'état à assurer l'accès aux soins sur l'ensemble des territoires.

Je souhaite m'adresser devant vous aux médecins. Malgré les efforts qu'ils assument, jour après jour, pour répondre à la demande, trop de patients restent en difficulté pour accéder à un médecin. Les équipes de soins territoriales doivent être constituées partout sur le territoire français.

Les médecins doivent s'approprier cette organisation et la construire sous leur coordination. En partenariat avec les autres professions de santé, une organisation territoriale est possible permettant de trouver du temps médical. Mais même s'il confie, en fonction de leurs compétences, d'autres activités à des professionnels de santé, et parfois en autonomie, le médecin doit rester la garantie pour le patient que le juste soin lui sera prodigué et que sa sécurité sera préservée.

Je redis devant vous qu'il n'est pas possible de concevoir qu'un patient diabétique, pour citer cet exemple, soit pris en charge sans examen médical préalable que ce soit pour le bilan initial ou que ce soit pour la prise en charge thérapeutique.

Dans de nombreux territoires, loin des états-majors parisiens, les professionnels de santé travaillent déjà dans ce schéma avec les médecins dans une parfaite coordination et en parfaite harmonie.

Madame la Ministre, vous honorez de votre présence un événement ordinal majeur qui est notre congrès trisannuel 2024.

Lors de mon introduction j'ai cité l'ensemble des élus ordinaux qui sont les acteurs de l'Institution, ils sont tous là, et je souhaite, à cette occasion, devant vous, les saluer et les féliciter d'assumer les missions de service public de l'Ordre sur l'ensemble du territoire. Je souhaite associer l'ensemble des collaborateurs qui sont à nos côtés avec leur expertise et leur motivation. C'est une charge lourde, exigeante, quotidienne. Ils doivent s'assurer des compétences et des qualifications, veiller au respect par tous des règles professionnelles, tenir le tableau des inscriptions, missions régaliennes et anciennes, puis s'assurer de la probité, de la moralité, j'insiste, et des compétences des médecins dans leur exercice et faire respecter la déontologie.

Ces dernières années nous avons constaté des évolutions sociétales majeures qui sont venues impacter fortement notre profession de médecin et le rôle de l'Ordre.

La violence qui gangrène notre société s'est infiltrée et touche dangereusement la profession médicale. L'enquête de l'Observatoire de la Sécurité des médecins mis en place par l'Ordre a dévoilé une hausse inédite de ces violences envers les médecins tout en sachant que ces chiffres sont largement sous-estimés, les médecins ne déclarant pas systématiquement les agressions dont ils sont victimes malgré le dispositif mis en œuvre par l'Ordre.

L'Ordre a mis en place dans les 103 départements des Commissions Vigilance Violence Sécurité (VVS) en signant dans ces 103 départements des conventions avec les parquets pour une meilleure efficacité.

Enfin sur ce sujet nous allons promouvoir auprès des médecins la diffusion du « bouton poussoir d'alerte » qui fait partie des 42 propositions du ministère et qu'il est urgent d'activer.

Autre sujet majeur et sociétal : les violences sexuelles et sexistes (VSS) sujet de société qui n'épargne aucune communauté. La profession médicale hospitalière, libérale, salariée est touchée par ce fléau. Les médecins en sont les victimes mais aussi, hélas, parfois les auteurs et depuis plusieurs années déjà l'Ordre tente de mettre en place des procédures et un filtre pour repérer et sanctionner ces médecins auteurs de VSS.

L'Ordre a souhaité, en partenariat avec Madame la Défenseure des droits et un syndicat de jeunes médecins, avoir une appréciation précise de la situation et a diligenté une enquête auprès de tous les médecins sur les violences sexuelles et sexistes au sein du corps médical.

Les résultats de cette enquête, 21 000 réponses, c'est considérable, seront présentés lors de l'Assemblée Générale de l'Ordre samedi 16 novembre prochain et rendue publique dès la semaine prochaine. Vous en serez, Madame la Ministre, bien sûr, la première destinataire.

Les médecins victimes de VSS doivent savoir que l'Ordre est à leur côté pour surmonter leur souffrance et nous mettons en place un dispositif d'accompagnement déontologique et d'entraide.

Quant aux médecins qui, hélas, sont auteurs de violences sexuelles et sexistes, ils doivent savoir que l'équipe que j'ai l'honneur de présider a décidé, au cours d'un séminaire, afin de lutter contre ce fléau, de mettre en place un dispositif de traitement des plaintes et signalements notamment concernant ces violences.

Une commission nationale des plaintes, un logiciel de gestion reprenant l'ensemble des plaintes déposées auprès des conseils départementaux, la création d'une page dédiée aux victimes de VSS de la part d'un médecin sur le site même de l'Ordre des médecins, l'établissement d'un référentiel commun sur les critères de probité et de moralité que nous devons exiger des médecins et étudiants en médecine, toutes ces mesures constituent le cadre garantissant l'action indispensable de l'ordre pour lutter contre les VSS dont les médecins ont été les auteurs et se prémunir contre les insuffisances de prise en compte.

Notre objectif, Madame la Ministre, est la tolérance zéro.

Madame la Ministre j'aurais bien évidemment souhaité évoquer d'autres sujets très actuels comme la certification des médecins dont nous attendons les textes, la financiarisation de l'offre de soins contre laquelle l'Ordre reste déterminé et attend une nécessaire loi, la loi sur la fin de vie pour laquelle l'Ordre vous le savez s'est positionné en 2023 après avoir réalisé un sondage auprès des médecins ordinaires. Nous avons publié la position de l'Ordre sur le rôle et la place du médecin auprès du patient en fin de vie. Nous sommes à votre disposition pour reprendre ce débat essentiel pour notre société et faire entendre, comme nous l'avons



déjà fait, l'avis des médecins directement impactés et concernés par ce projet de loi. Nous avons également créé au Conseil national une commission Handicap et nous allons rendre cette commission statutaire dans les départements. Et enfin le vaste chantier de l'intelligence artificielle auquel une table ronde de notre congrès sera consacrée.

Et pour terminer nous souhaitons évoquer devant vous les conditions d'exercice des médecins hospitaliers, libéraux et hospitalo-universitaires.

J'ai ainsi convié, comme je vous l'avais demandé, trois de nos confrères qui s'acquitteront mieux que moi de cette mission.

Madame la Ministre j'ai probablement été un peu long. Mais quel sujet ne méritait pas d'être évoqué avec vous ce matin ?

Vous le constatez, l'Ordre des médecins se mobilise, affronte les difficultés qui sont réelles, se modernise, a mis en place la parité au sein de l'institution, a entrepris les réformes financières indispensables, et poursuivra son action pour protéger les patients et accompagner les médecins.

Je vous remercie.